



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET PROFESSIONNEL - SESSION 2005

Expression française et ouverture sur le monde

LE COMMERCE ÉQUITABLE

TOUTES LES RÉPONSES DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉES

Matériel autorisé :

Calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans dispositif de communication externe (Circulaire n° 99-186 du 19/11/99).

Examen : BREVET PROFESSIONNEL	
Spécialité : Coiffure – Préparateur en pharmacie – Fleuriste – Restaurant Cuisinier - Boucher – Agent technique de prévention et de sécurité	Session : Juin 2005
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3 heures Coefficient : 3

Document 1A

De la Thaïlande au Brésil en passant par le Ghana, la Palestine, Cuba, les Philippines, la Bolivie ou encore le Sri Lanka, le Mexique, le Nicaragua, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud ... quiconque aura la chance d'aller à la rencontre des petits producteurs agricoles ou d'artisans de pays pauvres sera frappé par l'état d'isolement, de dénuement et la situation sans espoir dans laquelle ils se trouvent. Avec un dollar de revenu journalier, voire moins, on ne peut pas vivre et faire vivre sa famille dignement. C'est pourtant ce qu'endure une très large majorité de ces populations qui vendent leurs produits pour une misère, la plupart du temps en dessous de leur réel prix de revient. Les inégalités ne cessent de croître. Les prix des matières premières agricoles, dont les revenus de ces pays dépendent fortement, sont à des niveaux extrêmement bas, et on voit mal comment cette situation va pouvoir s'améliorer ...

Face à cet enjeu, la mondialisation est régulièrement dénoncée comme un des facteurs d'accroissement des inégalités entre les pays pauvres et les pays riches. D'autres, au contraire, prétendent qu'il faut continuer d'accroître le niveau des échanges internationaux pour répondre aux enjeux du développement des pays pauvres. Une voie moyenne consiste à reconnaître les bienfaits du développement des échanges internationaux sur la croissance économique tout en cherchant à réguler, voire à supprimer les impacts négatifs et inégalitaires de la mondialisation pour les pays du Sud. Le commerce équitable entre dans cette logique. Il entend développer des relations privilégiées et équilibrées avec des groupes de petits producteurs défavorisés dans les pays du Sud et à promouvoir leur développement durable grâce à la commercialisation de leurs produits, suivant des conditions commerciales avantageuses, sur nos marchés développés.

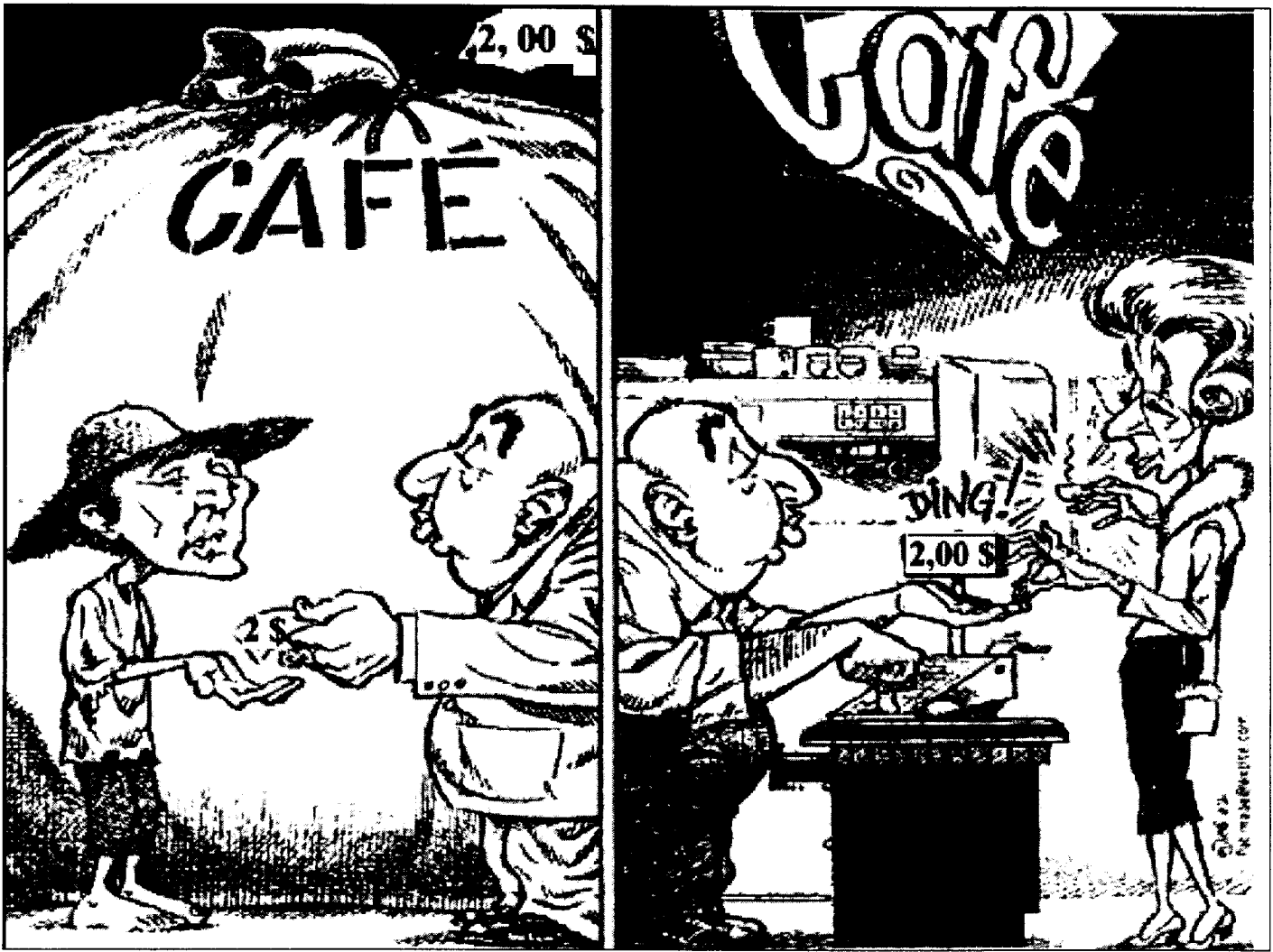
Tristan Lecomte, *Le Commerce équitable*, Collection Eyrolles Pratique.

Document 1B

Article 23 - « Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable, satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine. »

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948.

Document 2



Extrait d'un dépliant de l'association AGIR International

Document 3

Sous le pseudonyme de Multatuli ("J'ai beaucoup souffert" en latin), le Hollandais Edouard Douwes Dekker a forgé le héros Max Havelaar en 1860. Le roman du même nom est le premier à dénoncer un système commercial injuste qui accable 30 millions de Javanais (colonie néerlandaise à l'époque). C'est à travers Max Havelaar que Douwes Dekker raconte les combats d'un Robin des Bois qui lutte contre l'oppression des paysans d'Indonésie.

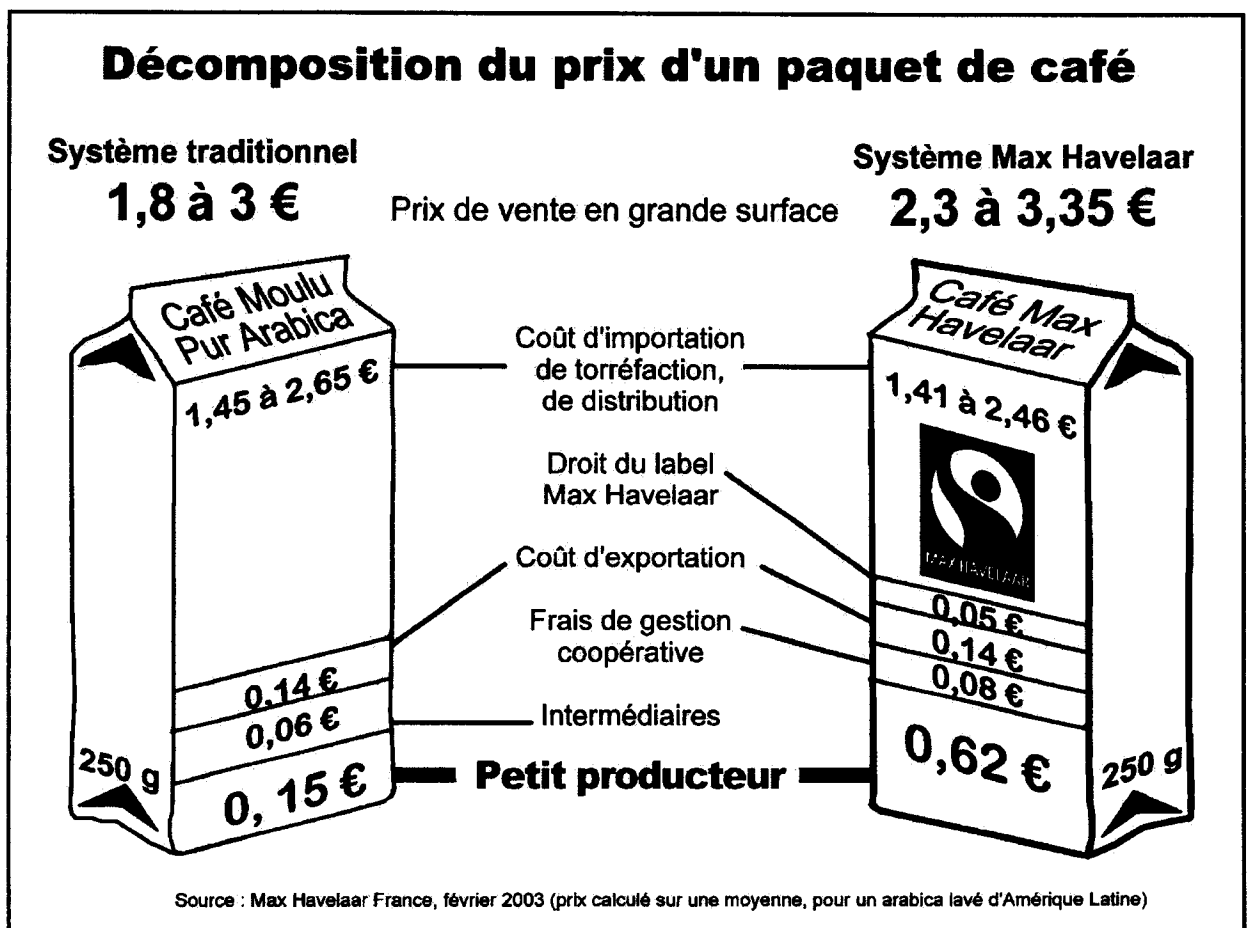
A la fin des années 1950, le directeur d'Oxfam UK, en visite à Hong Kong, projette de vendre dans ses magasins de l'artisanat fabriqué par des réfugiés chinois. En 1964, Oxfam crée la première Organisation de Commerce Équitable. Parallèlement, des initiatives prennent place aux Pays-Bas. En 1967, l'organisation importatrice S.O.S Wereldhandel est créée (par la suite elle deviendra Fair Trade Organisation). En même temps, des groupes tiers-mondistes hollandais vendent du sucre de canne sous le slogan: "en achetant ce sucre de canne, vous donnez aux pays pauvres une place au soleil de la prospérité." Plus tard, ces groupes vendront de l'artisanat provenant du Sud, et en 1969, le premier magasin du commerce équitable ouvre ses portes. Depuis 1970, d'autres ont vu le jour partout en Europe. Ils sont maintenant plus de 3000 dans 18 pays européens.

Document 3 (suite)

Le commerce équitable a été popularisé grâce à l'association de deux Néerlandais. **De l'autre côté de l'Atlantique**, le Père Frans van den Hof vivait au Mexique et ne supportait pas la façon dont les petits producteurs de café étaient exploités par les négociants. **De ce côté-ci**, Nico Roozen a décidé d'étendre à la grande distribution les idéaux défendus par les organismes de commerce alternatif, comme Artisans du Monde. Ces deux hommes ont décidé d'aller chercher les consommateurs dans les hypermarchés. L'important à leurs yeux était de vendre le plus possible, pour aider le maximum de paysans. Leur alliance a donné naissance en 1988 à Max Havelaar, un label-marque capable de pousser les ventes en grande surface, tout en garantissant le sérieux des opérations. Le succès limité, mais réel, n'a pas tardé dans le nord de l'Europe. Aujourd'hui, c'est la Suisse qui est la plus généreuse, grâce au soutien de Migros et Coop: la moitié des bananes vendues par ces magasins sont équitables. En France, c'est le café qui connaît le plus grand succès, grâce à Malongo [...] La petite société Alter Eco, quant à elle, a décidé d'élargir la gamme des produits au cacao, chocolat, sucre, thé, riz ou huile

D'après Le Nouvel Observateur, 8 juillet 2004, N° 2070 et www.artisansdumonde.org

Document 4 :



Document 5

« Grâce au meilleur prix payé à la coopérative par le biais du commerce équitable, les producteurs reçoivent des conseils techniques pour produire mieux et sont encouragés à développer de l'agriculture « durable », respectueuse de l'environnement. »

Catalina Buscar, producteur de bananes aux Philippines.

« La coopérative de vente de produits de commerce équitable nous verse un supplément d'argent qui nous permet d'améliorer nos conditions d'hygiène et de nous soigner. »

Sonia Chicaco, producteur de miel au Chili.

« La prime que nous recevons nous permet de laver et de sécher nos plants qui sont alors plus résistants aux maladies, d'améliorer la construction de nos maisons et d'envoyer nos enfants à l'école. »

Mario Davilas, producteur de café au Pérou.

Témoignages recueillis sur le site Internet <http://www.altereco.com/equitable>

QUESTIONS

Question I – Documents 1A et 1B (6 points)

- a. (Document 1A) Douze pays sont mentionnés au début de cet extrait. Reproduisez le tableau ci-dessous et classez ces pays selon le continent auxquels ils appartiennent. (3 points)

<u>Continent américain</u>	<u>Continent africain</u>	<u>Continent asiatique</u>

- b. (Documents 1A et 1B) L'article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (document 1B) est-il respecté dans les pays dont parle Tristan Lecomte (document 1A) ? Expliquez votre réponse et justifiez la en relevant une phrase du document 1A. (3 points)

Question II - Document 2 (5 points)

- a. Décrivez ces dessins (3 points)
b. Que veut dénoncer leur auteur ? (2 points)

Question III - Documents 1A et 2 (3 points)

- a. En utilisant les informations données par ces deux documents, retrouvez les principaux facteurs qui expliquent les difficultés que connaissent les petits producteurs agricoles ou les artisans des pays pauvres ? (3 points)

Question IV - Document 3 (5 points)

- a. Quand le nom de Max Havelaar est-il apparu pour la première fois ? Qui était-il ? (2 points)
b. Que représente aujourd'hui ce nom ? (1 point)
c. Que désignent les expressions suivantes :
- « de l'autre côté de l'Atlantique », (1 point)
- « de ce côté-ci » ? (1 point)

Question V - Documents 1A et 3 (7 points)

Les deux textes évoquent une même solution pour venir en aide aux petits producteurs des pays pauvres.

- a. Relevez l'expression qui la désigne. (2 points)
b. Le document 3 retrace les principales étapes de la mise en place de cette solution, depuis la fin des années 50. Retrouvez ces étapes et reportez-les sur un axe chronologique que vous construirez. (5 points)

Question VI - Document 4 (3 points)

- a. Relevez les principales différences dans la définition du prix d'un paquet de café selon le système traditionnel et le système Max Havelaar. (2 points)
b. A qui bénéficie donc le système Max Havelaar ? (1 point)

Question VII - Document 5 (3 points)

- a. Relevez les principales améliorations que le commerce équitable procure aux petits producteurs. (3 points)

Question VIII (28 points)

D'après un sondage IPSOS de février 2004, 51% des français ont entendu parler du commerce équitable, alors qu'ils étaient 32% en octobre 2002 et 9% en octobre 2000. Mais seulement 16% ont déjà acheté un produit portant un label de ce commerce.

Dans un développement organisé d'une trentaine de lignes vous donnerez des solutions qui pourraient rendre le commerce équitable plus populaire et performant. Puis vous direz si vous êtes prêt à acheter ce type de produits et expliquerez pourquoi.

N° anonymat :

Sujet : le commerce équitable

Expression française						Ouverture sur le monde				Total par question
	S'informer Se documenter	Comprendre un message	Réaliser un message	Apprécier un message	Langue à l'écrit	S'informer Se documenter	Comprendre une situation	Traiter Réaliser	Exercer un jugement	
Question I a.						1			2	6
b.		1		2						
Question II a.							3			5
b.				2						
Question III a.	3									3
Question IV a.						2				5
b.	1									
c.		1	1							
Question V a.						2				7
b.								5		
Question VI a.		2								3
b.									1	
Question VII a.							3			3
Question VIII		2	6		9		4		7	28
Total par capacité	4	6	7	4	9	5	10	5	10	60

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.